



## Candidature et inscription Foire aux questions

**Une formation m'intéresse et je souhaiterais en connaître les contenus. Où puis-je trouver des informations ?**

[Cette page](#) du site [mlfmonde.org](http://mlfmonde.org) est dédiée à l'offre de formations diplômantes et certifiantes 2024-2025.

Elle permet de :

- télécharger le catalogue comprenant un descriptif détaillé de chaque formation,
- consulter les descriptifs en ligne ainsi que l'enregistrement de la présentation vidéo de chaque formation, assurée par les entités de formation partenaires.

**Comment connaître le tarif d'une formation ? Y a-t-il un tarif unique ?**

Pour les personnels du réseau [mlfmonde](http://mlfmonde.org), chaque formation a un tarif spécifique, communiqué à la demande via mail à [developpement.professionnel@mlfmonde.org](mailto:developpement.professionnel@mlfmonde.org).

**Qui paye ces formations ?**

La prise en charge financière est à convenir avec le chef de chaque établissement :

- une prise en charge complète par l'établissement,
- une prise en charge partagée entre l'établissement et le personnel,
- une prise en charge par le personnel.

**Je ne suis pas en poste dans le réseau [mlfmonde](http://mlfmonde.org), puis-je toutefois accéder aux formations proposées ?**

Les formations sont ouvertes aux personnels extérieurs, mais avec un tarif unique majoré de 3900€. La sélection se fait sur dossier : curriculum vitae, lettre de motivation et preuve des pré-requis à envoyer à [developpement.professionnel@mlfmonde.org](mailto:developpement.professionnel@mlfmonde.org) jusqu'au 20 mai 2024.

## Je souhaite m'inscrire à une formation mais à qui m'adresser ? comment faire pour contacter les entités de formation ?

Les places aux formations étant limitées, les personnels doivent d'abord faire acte de candidature auprès du département de développement professionnel de la Mlf.

## Je souhaite faire acte de candidature : quels documents dois-je fournir ?

Le souhait de candidater est soumis à l'appréciation du chef d'établissement, en fonction de son pilotage (priorités stratégiques, identification de besoins, bénéfice pédagogique de l'établissement). Il a en sa possession les deux formulaires à renseigner :

- l'acte de candidature, document signé par le personnel intéressé,
- la validation et les modalités financières, document signé par le personnel intéressé et le chef d'établissement.

Le dossier doit être complété par :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- tout document attestant des pré-requis demandés pour la formation suivie.

**NB** Pour le master Formation de formateurs, il faut ajouter une proposition de sujet de mémoire justifiée et développée sur une page.

## Je souhaite faire acte de candidature : à qui envoyer mon dossier ? quand ?

Une fois le dossier constitué et complété, il doit être transmis jusqu'au 20 mai 2024 via mail à l'adresse [developpement.professionnel@mlfmonde.org](mailto:developpement.professionnel@mlfmonde.org) .

**NB 1** La date limite est fixée au 3 juin 2024 pour le DU Encadrement éducatif.

**NB 2** L'inscription au DU Éducation Inclusive INSEI se fait [en ligne](#) sans l'intermédiaire de la Mlf, jusqu'au 19 mai 2024.

## J'ai envoyé un dossier de candidature, puis-je avoir la certitude que mon inscription sera effective ?

Non. Les places aux formations diplômantes et certifiantes étant limitées, le développement professionnel procède à une sélection des candidatures via une commission fin mai 2024. Un procès-verbal établit la liste des candidats retenus ainsi qu'une liste d'attente. Les résultats sont communiqués par mail à tous ceux qui ont candidaté ; les candidats retenus se doivent d'envoyer via mail une lettre d'engagement signée par leur chef d'établissement dans un délai de 7 jours.

**NB** Pour les TYLEC, la sélection se fera via un entretien en ligne début juin.

## Sur quels critères repose la sélection des candidats lors de la commission développement professionnel de la Mission laïque française ?

Les critères essentiels sont :

- la maîtrise de la langue française pour les personnels non français,
- l'adéquation entre le dossier de candidature et la formation,
- la preuve des pré-requis,

- l'équilibre des personnels formés entre les réseaux géographiques,
- le soutien motivé du chef d'établissement / responsable.

### Une fois ma candidature retenue et la lettre d'engagement envoyée, l'inscription est-elle effective ?

Non. La liste des candidats retenus est communiquée par la Mlf à l'entité de formation. Il appartient ensuite au candidat d'effectuer l'inscription pédagogique et administrative.

### Puis-je faire acte de candidature sur plusieurs formations ?

Oui, avec l'accord de votre chef d'établissement, et en précisant dans le mail d'envoi du dossier de candidature votre ordre de préférence.